



BIBLIOTHEQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE - LAUSANNE

**POLITIQUE D'ACQUISITION  
DES DOCUMENTS**

Lausanne, 1996

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| 1. Préambule   |    |
| 2. Vocation des sites et publics visés                         | 1  |
| 3. Etat des collections en 1996                                | 2  |
| 4. Accroissement annuel moyen des collections de la BCU        | 2  |
| 5. Financement des acquisitions                                | 2  |
| 6. Sélection des documents                                     | 3  |
| 7. Canaux d'acquisition  | 3  |
| 8. Principes généraux d'acquisition                            | 5  |
| 9. Les périodiques   | 7  |
| 10. Les monographies   | 8  |
| 11. La musique imprimée  | 8  |
| 12. Les manuscrits   | 8  |
| 13. Les archives musicales                                     | 9  |
| 14. Cartes et plans  | 9  |
| 15. Non-livres   | 9  |
| 16. Intentions de développement de la collection à moyen terme | 11 |

## **1. Préambule**

Ce document définit les lignes générales de la politique d'acquisition de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCU). En vertu de l'article 15 de la Loi sur les activités culturelles, celle-ci est tenue d'acquérir les ouvrages intéressant la population en général ainsi que les ouvrages nécessaires à l'étude des disciplines enseignées à l'Université de Lausanne.

Grâce à l'article 5 de la loi sur la presse du 14 décembre 1937 (dépôt légal) un exemplaire de tous les ouvrages imprimés ou édités dans le canton de Vaud est, en principe, remis à la Bibliothèque. Ses collections patrimoniales bénéficient ainsi d'une quasi exhaustivité.

Conformément au Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique et à l'article 5 de sa Charte, l'acquisition se fait en dehors de toutes contraintes idéologiques, politiques ou religieuses et dans le respect du droit des auteurs.

Pour ce qui concerne les politiques particulières menées pour chacune des disciplines universitaires et chacun des départements spéciaux (bibliophilie, Documentation vaudoise...), on se référera aux documents les concernant (*voir annexe*).

## 2. Vocation des sites et publics visés

Fondée au XVI<sup>e</sup> s. en même temps que l'Académie de Lausanne, la Bibliothèque déploie aujourd'hui ses activités sur quatre sites qui ont chacun leur vocation et leurs collections particulières :

- la **bibliothèque cantonale de la Riponne** développe un fonds d'ouvrages d'intérêt général destiné à un large public cultivé. La littérature classique et contemporaine y est fortement représentée, en français ou en traduction française. Outre le dépôt légal, la documentation vaudoise et les Valdensia (publications consacrées au canton de Vaud ou écrites par des Vaudois mais non imprimées ou éditées sur sol vaudois) ses points forts sont les collections consacrées à la musique (archives musicales, musicologie et musique imprimée, phonothèque) et la littérature africaine francophone.

- la **bibliothèque des Cèdres** (ancienne bibliothèque de la faculté de théologie de l'Eglise libre) : ses fonds anciens, avec quelques points forts comme l'illuminisme et la démonologie, favorisent la recherche. La politique d'acquisition actuelle se propose d'offrir aux pasteurs, ainsi qu'aux autres lecteurs intéressés, des livres de bonne vulgarisation théologique; l'accent est mis sur les commentaires bibliques et sur les ouvrages de théologie pratique (se référer à la politique d'acquisition en théologie).

- la bibliothèque universitaire de Dorigny (**Bâtiment central et Bibliothèque de droit et sciences économiques**) a la mission de fournir aux étudiants, au corps enseignant et aux chercheurs les instruments nécessaires aux besoins des disciplines enseignées dans les facultés de sciences humaines de l'Université de Lausanne (UNIL) soit : Lettres, Théologie, Sciences sociales et politiques, Droit et Sciences économiques. Quelques fonds sont considérés comme des domaines d'excellence: hindouisme et bouddhisme, la géographie, l'archéologie provinciale romaine, le cinéma.

Parmi les utilisateurs de la BCU les universitaires constituent la population la plus forte (45% des lecteurs actifs et 69% des emprunts), suivis par les élèves et les professeurs des collèges et des gymnases.

### 3. État des collections en 1996

|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| 1'200'000 volumes de monographies       | 170 incunables                      |
| 7'306 titres de périodiques vivants *   | 13'005 disques *                    |
| 24'706 partitions musicales *           | 2'371 vidéocassettes *              |
| 584 fonds d'archives privées *          | 35 CD-ROMs *                        |
| 102 fonds d'archives musicales *        | (* chiffres du Rapport annuel 1995) |
| 71'200 microcopies (plus de 700 titres) |                                     |

### 4. Accroissement annuel moyen des collections de la BCU

|                                   |
|-----------------------------------|
| 29'000 volumes de monographies    |
| 170 titres de périodiques vivants |
| 2'000 enregistrements sonores     |
| 500 enregistrements audiovisuels  |
| 20 manuscrits                     |

### 5. Financement des acquisitions

Le budget d'acquisition de la BCU provient principalement de deux canaux : le budget propre de la BCU d'une part et celui des facultés et du rectorat de l'Université de Lausanne de l'autre. Précisons que les montants versés à la BCU par les facultés des Sciences et de Médecine servent à payer des abonnements de périodiques gérés par la BCU/D mais déposés dans les instituts universitaires.

D'autre part, une partie de la taxe d'inscription des étudiants (Frs. 8.-) est reversée à la Bibliothèque et vient alimenter un fonds qui sert principalement à couvrir des achats extraordinaires et onéreux ou de tampon quand les dépenses, en fin d'année, dépassent les budgets alloués. Le remboursement des livres perdus par les usagers est porté aussi sur ce fonds.

La Phonothèque, finance ses acquisitions par le biais des abonnements qu'elle encaisse.

## **6. Sélection des documents**

A Dorigny, la sélection des documents est assurée par des bibliothécaires universitaires spécialisés dans les disciplines dont ils ont la responsabilité. Grâce à une collaboration étroite et régulière avec le corps enseignant de l'UNIL, ils anticipent les besoins de la recherche et de l'enseignement. A la Riponne, les fonds spécialisés dans le domaine de la musique sont alimentés par des collaborateurs au bénéfice d'une formation musicale. Les autres domaines sont couverts par une universitaire, responsable de l'ensemble des achats.

### **6.1. Documents onéreux**

Pour l'achat de documents onéreux, l'approbation de la Direction de la BCU est nécessaire pour les monographies et les documents non-livres de plus de 1'000 francs, et pour les périodiques de plus de 2'000 francs.

## **7. Canaux d'acquisition**

### **7.1. Les achats**

C'est la source principale des acquisitions de la BCU. Pour les domaines couverts on se référera aux documents décrivant les politiques particulières aux différentes disciplines et départements spéciaux (*voir annexe*).

### **7.2. Les fournisseurs**

A l'égard de ses fournisseurs, et particulièrement pour son site universitaire, la BCU prend en considération des critères de rentabilité et d'efficacité: choix d'un nombre restreint de fournisseurs sélectionnés pour la qualité de leurs prestations et les rabais consentis. Pour les périodiques scientifiques, vu la hausse constante du prix des abonnements, la BCU est contrainte, si elle veut conserver ses collections, de confier la majeure partie de ses titres à de grandes agences internationales qui offrent des conditions bien plus avantageuses que les librairies de la place.

En revanche, pour le site de la Riponne, la BCU désireuse de soutenir le commerce local, se fournit en priorité dans le canton de Vaud. Les commandes sont faites auprès des libraires locaux selon un principe d'équité.

### **7.3. Le dépôt légal**

Tenue de faire appliquer les dispositions de la loi sur la presse du 14 décembre 1937, la BCU remplit sa tâche avec le souci de maintenir les meilleures relations avec les éditeurs et imprimeurs du canton. Elle acceptera, par exemple pour les ouvrages coûteux ou de bibliophilie, d'acquérir un exemplaire de tête à titre onéreux et de ne recevoir en dépôt qu'un exemplaire courant, dont le prix est moins élevé. Depuis 1995, la BCU cherche à acquérir de manière sélective des doubles des titres concernant le dépôt légal dont un exemplaire est destiné à la consommation et l'autre, exclu du prêt, est réservé pour la conservation.

Sont exceptés du dépôt légal : les livres ou brochures de caractère publicitaire, les programmes de spectacle ou de concert, les horaires des trains, des bateaux...etc, les réimpressions pures et simples des ouvrages déjà déposés, les affiches publicitaires, les enregistrements sonores (voir point 15.1) et les enregistrements audiovisuels.

### **7.4. Les dons**

Les dons représentent un apport non négligeable dans les acquisitions de la BCU (10% des acquisitions annuelles). Cependant, au vu de la qualité déplorable des papiers des cinquante dernières années, des espaces de stockage non-indéfiniment extensibles et des frais encourus pour leur incorporation, la BCU se doit d'effectuer une sélection très sévère des ouvrages qui lui sont offerts en don. Elle cherche autant que possible à trier les dons à leur source, en envoyant chez le donateur les bibliothécaires spécialistes de la discipline concernée afin d'en évaluer la valeur et d'acheminer vers la bibliothèque uniquement ce qui recouvre ses champs d'acquisition déclarés. Selon les cas, on proposera l'achat des quelques pièces qui apparaissent intéressantes pour compléter les fonds de la BCU et l'on refusera le reste du don.

Pour ce qui concerne les imprimés on applique aux dons les mêmes critères de sélection que pour les achats.

Les dons à fort contenu idéologique (propagande politique et religieuse) sont acceptés pour autant qu'ils soient en langues dites accessibles, susceptibles d'intérêt pour un des enseignements donnés à l'UNIL et d'intérêt historique à long terme. Dans tous les cas, la BCU reste libre d'éliminer ce qui lui semble ne pas devoir entrer dans ses collections.

Si le don est important (valeur marchande, volume, qualité du donateur) on lui attribuera un numéro de don et on fera faire un ex-dono à la mémoire du donateur.

### **7.5. Les échanges**

A l'égard des échanges, la politique de la BCU est extrêmement sélective : acquisition pour autant que les champs scientifiques et académiques couverts correspondent aux centres d'intérêt développés dans les collections et que les ouvrages soient en langues dites accessibles.

La BCU a pour principaux partenaires les bibliothèques universitaires suisses, allemandes et quelques bibliothèques françaises. Elle leur offre ses propres publications, celles de l'UNIL ainsi que les thèses des facultés de droit, de lettres et des sciences économiques<sup>1</sup>. Les thèses de droit émanant des universités suisses constituent l'apport le plus intéressant.

### **7.6. La littérature grise**

La littérature scientifique et technique non éditée ni diffusée par les canaux d'acquisition traditionnels (rapports de recherche, de forums ou de discussions, publications gouvernementales etc...) n'est en principe pas acquise par la BCU. En revanche, celle-ci s'applique à fournir les outils de repérage des organismes producteurs et prospecte activement les ressources électroniques couvrant ses domaines préférentiels.

## **8. Principes généraux d'acquisition**

### **8.1. Langues**

A Dorigny, pour répondre aux besoins scientifiques, la politique d'acquisition est ouverte aux langues suivantes: anglais, français, allemand, italien, espagnol, langues orientales et slaves, latin, grec. Les documents en langues dites inaccessibles (néerlandais, magyar ...) ne sont pas acquis, même pour les centres d'excellence. On fera cependant une exception dans les cas où l'illustration l'emporte sur le texte, ou quand des résumés informatifs suffisants existent en une langue accessible.

---

<sup>1</sup>Cependant, seul un nombre restreint de titres est acquis par ce canal, la monnaie d'échange de la BCU s'étant trouvée amoindrie suite à la décision de l'UNIL, en 1990, de diminuer le nombre d'exemplaires exigés par thèse.

## **8.2. Textes originaux et traductions**

A Dorigny, les textes littéraires et les grands textes de base sont acquis en langues originales et en traduction française. A défaut de traduction en français on privilégie la version anglaise, les titres en allemand étant peu empruntés par les lecteurs.

La Riponne privilégie le français sauf pour les traductions des écrivains vaudois. Pour certains d'entre eux, en effet, elle cherche à rassembler le corpus des traductions des œuvres.

## **8.3. Exemplaires**

Pour le site universitaire l'achat d'exemplaires multiples se fait selon le programme des cours, le nombre d'étudiants concernés et à la demande des facultés. Les manuels de base les plus utilisés dans l'enseignement donné à l'UNIL s'acquièrent systématiquement en plusieurs exemplaires.

De manière générale, on ne double pas les exemplaires entre sites cantonal et universitaire sauf pour les ouvrages de référence et les grands textes de bases des différentes disciplines. Pour plus de détail on se référera aux politiques des différentes disciplines.

## **8.4. Rééditions**

Les rééditions sont acquises pour autant qu'il s'agisse de véritables rééditions et non de simples réimpressions ou de rééditions abusives.

## **8.5. État physique**

Conformément à la politique de conservation et préservation de la BCU (PAC), on acquiert, dans la mesure du possible, des exemplaires édités sur du papier non-acide et reliés. Les éditions de poche ne sont acquises que dans les cas où une édition reliée n'existe pas.

## **8.6. Antiquariat**

Si un ouvrage important est épuisé, la BCU cherche à l'acquérir auprès des libraires spécialisés dans le circuit de l'antiquariat ou sous microforme. Est important un ouvrage nécessaire à l'enseignement ou à la recherche de l'Université de Lausanne ou qui

viendrait compléter un fonds prioritaire de la BCU (Dépôt légal, Valdensia, ouvrages de référence).

Pour les besoins scientifiques, si le coût de la microforme est inférieur à l'achat en antiquariat la BCU privilégiera la confection d'une copie.

### **8.7. Fac-similé**

La BCU acquiert pour ses collections les reproductions en fac-similé des manuscrits représentatifs de l'histoire de l'écriture et de l'enluminure. Destinés avant tout au public universitaire, ils recourent les champs d'acquisition préférentiels (art européen, orientalisme, histoire, ouvrages de piété). Les offres récentes faites par les éditeurs sur CD-ROM ne devraient pas modifier les critères d'acquisition.

### **8.8. Rapports d'entreprise**

Le service du Dépôt légal, à la Riponne, a constitué depuis 1978 une collection qui incorpore plusieurs centaines de rapports annuels d'entreprises vaudoises ainsi que leurs journaux d'entreprise.

## **9. Les périodiques**

A la suite des deux campagnes de résiliation d'abonnements de périodiques que la BCU s'est vue contrainte de lancer en 1993 et 1995 pour pallier la hausse constante du coût des abonnements, la politique d'un titre fermé pour tout nouveau titre ouvert doit être appliquée.

### **9.1. Tirés-à-part**

Les tirés-à-part d'articles du corps enseignant de l'UNIL publiés dans des revues que la BCU ne possède pas sont acceptés comme dons. Ils ne sont jamais achetés. A la Riponne, le dépôt légal intègre quelques tirés à part de revues vaudoises.

## **10. Les monographies**

Pour les domaines couverts, se référer aux textes des différentes disciplines (*voir annexe*).

### **10.1. Les suites**

Vu l'intérêt inégal que peuvent présenter les titres publiés dans une collection donnée, la BCU préfère souvent l'achat de volumes isolés, à la souscription d'un ordre permanent.

## **11. La musique imprimée**

La Riponne intègre dans ses fonds les œuvres de musique classique de la Renaissance à nos jours. A l'exception du matériel d'orchestre et de chœur, dont l'acquisition reste marginale - en raison de leur coût élevé et du nombre limité d'utilisateurs concernés - tous les types de documents sont achetés (partition de poche et parties pour la musique de chambre, partition et réduction pour la musique concertante et la musique dramatique)<sup>2</sup>.

## **12. Les manuscrits**

La BCU vise prioritairement l'acquisition de manuscrits liés au patrimoine culturel vaudois: manuscrits d'œuvres d'écrivains et de scientifiques vaudois, ou résidents, et archives privées de personnes physiques ou morales ayant exercé une activité dans le canton ou en étant originaires. Les archives d'État sont du ressort des Archives cantonales ou communales. Dans ses achats, la bibliothèque cherche avant tout à compléter ses fonds les plus importants. Fort heureusement, des dons ou des dépôts de la part des personnalités elles-mêmes ou de leurs héritiers ouvrent de nouveaux fonds prestigieux ou accroissent les fonds existants.

---

<sup>2</sup>Voir la politique particulière de la musique et le Mémoire sur les possibilités de collaboration entre la BCU et le Conservatoire de Lausanne.

### **13. Les archives musicales**

Dotée d'une section spécialisée depuis 1971, la BCU peut prétendre jouer le rôle de centre romand de conservation de fonds d'archives musicales, activité qu'elle conduit en collaboration avec d'autres institutions (Radio suisse romande, Bibliothèque nationale, Phonothèque nationale, conservatoires).

La BCU ne se préoccupe pas de l'acquisition des archives sonores ni des affiches; en revanche elle cherche à développer une collection iconographique en relation avec les fonds conservés. La préférence est donnée aux fonds complets, de compositeurs ou musicologues ou des chercheurs vaudois ou ayant résidé dans le bassin lémanique. L'acquisition se fait si possible du vivant du compositeur de façon à décrire les pièces de la façon la plus exacte.

### **14. Cartes et plans**

La BCU n'achète que les cartes concernant le canton de Vaud éditées en Suisse. Par la voie du Dépôt légal elle reçoit les cartes et les plans imprimés dans le canton. Les dons alimentent le fonds des cartes anciennes déposé à Dorigny. Les cartes topographiques et thématiques utiles à l'enseignement de la géographie à l'Université de Lausanne sont acquises par l'Institut de géographie qui gère une cartotheque.

### **15. Non-livres**

#### **15.1. Disques**

La phonotheque constitue un fonds encyclopédique de base offrant tous les styles de musique classique, ancienne et contemporaine, ainsi que la musique traditionnelle et populaire.

La priorité est donnée à la représentation de tous les grands courants d'interprétation du XXe s. ainsi qu'aux grandes suites ou intégrales d'un compositeur ou d'un interprète. Bien que la loi sur le dépôt légal ne précise rien au sujet des documents sonores, une grande attention est accordée aux parutions locales afin de mettre à disposition du public le patrimoine musical sonore régional. Les œuvres qui sont données en concert ou à l'opéra de Lausanne sont systématiquement achetées.

Une collection de jazz est en cours de constitution. Elle couvre les grandes étapes de l'histoire du jazz avec un accent particulier sur la production contemporaine.

### **15.2. Vidéocassettes**

Depuis l'ouverture d'une médiathèque à Dorigny (1990), la BCU acquiert des vidéocassettes afin d'offrir à l'enseignement universitaire des sources documentaires autres que le texte. Afin de compléter le fonds imprimé une grande importance est donnée au cinéma. Les adaptations d'œuvre littéraire sont privilégiées. Pour les autres disciplines, les achats se font selon les cours donnés à l'Université ou sur demande des professeurs, ou sur proposition des bibliothécaires spécialistes.

### **15.3. Diapositives**

En raison de l'existence de diathèques à l'Université pour les disciplines qui les utilisent beaucoup dans leur enseignement (histoire de l'art, archéologie) la BCU n'acquiert pratiquement pas de diapositives. Pour autant qu'ils couvrent des champs déjà présents dans les collections, les dons sont acceptés. Les achats se font uniquement sur demande du corps enseignant universitaire. On n'achète pas de diapositives à l'unité.

### **15.4. Microformes**

La BCU acquiert très peu de microfiches et microfilms car ils sont peu prisés de ses usagers. Des exceptions sont faites pour les documents qui n'existent que sous cette forme ou qui relèvent de ses centres d'excellence (canons bouddhiques par exemple.).

### **15.5. CD-ROM et multimédias**

La BCU remplace peu à peu ses grandes bibliographies imprimées par celles offertes sur CD-ROM pour autant que les possibilités et l'efficacité des recherches ainsi que le gain de temps en soient plus avantageux. Les produits très spécialisés et propres à une discipline sont acquis à la demande des professeurs ou proposés par les bibliothécaires spécialistes. Pour des critères de rentabilité, on privilégie selon les cas (demandes occasionnelles par exemple) pour les interrogations de base de données en ligne.

Un fonds de multimédias est en cours de constitution à Dorigny et à la Riponne. Peu de produits pouvant prétendre au niveau académique la sélection est, à Dorigny, très sévère. La Riponne vise le niveau grand public.

### **15.6. Ressources électroniques**

Des bibliothécaires, spécialistes d'une ou plusieurs disciplines, prospectent les ressources électroniques présentes dans Internet et les signalent aux chercheurs intéressés. Des passerelles facilitant l'accès à ces ressources sont établies.

Lors de la signature de contrats d'abonnement à des ressources électroniques, qu'il s'agisse de CD-ROM ou de sources disponibles sur Internet, on cherchera à fixer les limites les plus larges possible aux contrats ou licences de site de façon à permettre au plus grand nombre d'utilisateurs de profiter de ce service. La solution idéale est de délimiter l'utilisation à l'ensemble de la communauté universitaire lausannoise.

### **16. Intentions de développement de la collection à moyen terme**

Les prévisions budgétaires des cinq prochaines années annoncent de la part des facultés des baisses de budget significatives. Il s'agira avant tout pour la BCU de sauver sa collection de périodiques scientifiques (voire de développer encore sa collection de périodiques en sciences humaines) tout en assurant des crédits suffisants pour les monographies. Néanmoins, des priorités devront être définies avec le corps enseignant des différentes facultés afin de dégager les lignes de développement préférentielles, celles pouvant être menées en coopération avec les autres universités et bibliothèques, ainsi que les domaines qui peuvent être abandonnés. La prospection, de plus en plus active à la BCU, des accès et de la fourniture électronique des documents devrait permettre de trouver des solutions nouvelles pour compléter *virtuellement* ses collections.

*Dorigny, août 1996*

**Disciplines et départements spéciaux faisant l'objet d'un texte particulier de politique de développement de leurs collections.**

**Disciplines**

Anthropologie  
Archéologie et histoire de l'Antiquité  
Art ✓  
Bibliothéconomie  
Cinéma  
Droit : en cours  
Géographie ✓  
Histoire  
Histoire du livre  
Langues anciennes : latin, grec  
Langues orientales  
Langues slaves  
Linguistique  
Littérature  
Musicologie  
Philosophie  
Psychologie  
Science politique  
Sciences  
Sciences de l'éducation  
Sciences économiques : en cours  
Sociologie  
Sport  
Théologie ✓

**Départements spéciaux**

Documentation vaudoise  
Phonothèque  
Réserve précieuse  
Médiathèque  
Manuscrits